

L'abonnement

Tout nouvel usager désireux d'être alimenté en eau potable doit souscrire un **abonnement** auprès du Service de l'Eau Potable soit directement au siège de la **SERGADI**, 1 rue de Normandie, soit à la **permanence en mairie tous les mercredis de 10h à 12h**.

Les frais d'accès au service

Chaque souscription d'abonnement fait l'objet du paiement des **frais d'accès au service** et d'abonnement (se reporter au tableau de tarification).

La relève de votre compteur

Les compteurs sont relevés au mois de **septembre**.

Lors de son passage, l'agent releveur effectue la relève de votre compteur et vérifie votre consommation. En cas d'absence, vous pouvez relever vous-même votre compteur grâce au coupon réponse laissé dans votre boîte aux lettres par l'agent releveur. Vous devez le retourner à la **SERGADI** dans un **délaï maximum de 10 jours**. A défaut une consommation fictive vous sera facturée calculée selon les modalités du règlement du Service de l'Eau Potable.

Votre facture

La facturation a lieu en avril et en octobre.

La facture **d'avril** comprend la part fixe qui correspond à l'abonnement et un acompte de la consommation calculée à partir de votre consommation de l'année précédente.

La facture annuelle **d'octobre** comprend également l'abonnement et le solde de votre consommation basée sur la relève annuelle des compteurs (déduction faite du volume de l'acompte).

La surtaxe communale est perçue pour la collectivité afin de financer les travaux d'extension ou de modernisation du réseau d'eau potable. Elle est calculée dans les mêmes conditions que le paragraphe précédent.

La **redevance d'abonnement** débute à la souscription de l'abonnement conformément aux dispositions de l'article 6 du Règlement de Service de l'Eau Potable. La redevance d'abonnement est payable d'avance.

La **SERGADI** assure la facturation et l'encaissement de la **redevance de l'assainissement**. Cette opération a lieu en même temps que la facturation de l'eau potable.

Les modes de règlement

Vous pouvez régler votre facture d'eau selon différents modes :

- Chèque
- TIP (Joindre un RIB)
- Prélèvements automatiques (mise en place en 2008)
- Mensualisation (mise en place en 2008)
- En espèces (à la **SERGADI**, 1 rue de Normandie – 38130 ECHIROLLES ou à la **permanence du mercredi**)

Vous partez de Noyarey...

Lors de votre départ vous devez nous contacter afin que nous puissions relever votre compteur d'eau et résilier votre contrat d'abonnement.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez demander le service clientèle au

04 76 33 57 35

Ouverture des bureaux : du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
le vendredi de 8h à 12h